



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 septembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 12 septembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 32
Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Thierry FALCONNET		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Christophe AVENA
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Jean-François DODET	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Didier RELOT
Madame Danielle JUBAN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Monique BAYARD	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
	Madame Christine MARTIN pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**Plombières-lès-Dijon – Echange de terrain – Renonciation à l'action en répétition**

Il est rappelé que par délibération du 08 mars 1996, le District de l'agglomération dijonnaise devenu aujourd'hui Dijon métropole a décidé de procéder avec l'État à un échange sans soulte de parcelles de terrain situées à Plombières-lès-Dijon. Le District a ainsi cédé à l'État les parcelles cadastrées section AM n°234 et n°235 en échange des parcelles cadastrées section AM n°229 et n°231 destinées à être intégrées à l'opération d'aménagement « Port du Canal ». Cet échange est intervenu par acte administratif en date du 02 septembre 1997.

La parcelle cadastrée section AM n°234 a fait l'objet d'un arrêté d'exercice du droit de priorité sur l'État par l'EPFL, en date du 22 février 2024, à la demande de la Ville de Plombières-lès-Dijon, cette parcelle étant comprise dans le site de projet n°2 inscrit au PLUI-HD, destiné à la réalisation d'un programme d'habitat.

Il s'avère que lors de l'acte d'échange précité, les Parties n'ont pas renoncé respectivement à l'action en répétition telle que prévue par les dispositions de l'article 1705 du code civil.

En conséquence, et afin de permettre la réitération de l'acte de vente à intervenir entre l'État et l'EPFL, la métropole, comme l'État, doivent préalablement renoncer expressément à l'exercice de toute action réelle sur les biens échangés.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de renoncer** à l'action en répétition pouvant résulter à son profit des dispositions de l'article 1705 du code civil, dans le cadre de l'acte administratif d'échange en date du 02 septembre 1997, publié au service de la publicité foncière de Dijon 1 le 10 septembre 1997, volume 97P n°8766 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de Dijon métropole, tous actes et documents à intervenir en vue de l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 40	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 8 PROCURATION(S)	